## **ELECTRO OUEST**

6 rue des Goutais

ZAC de la Mivoie

SAINT JACQUES DE LA LANDE 35136

SARL 7 622,45 EUR

Siret: 344 070 578 00051 N°RCS:

N° Intra: FR20344070578 NAF: 46.69A +33299835151 Fax: +33299835140

Banque: BNP

FR7630004000780002207243487 IBAN:

BNPAFRPPCRO BIC:

## **KERMENE**

13 LE PEREY - Saint Jacut du Mene

BP2

22330 LE MENE

FRA

## FACTURE N° 052273

Date	Code Client	Devise
21/10/2022	016KERMENEK2	EUR

Page: 1		N° intracom	imunauta	ire: FK	77496680018		
	Désignation			Quantité	Prix Unitaire	Montant	*
BL n° 26302 du 07/10/2022	N/REF :934006	V/REF : K2-2200224835		AFF: K2-22	200224835		
Livré à KERMENE K2 EMBALI	LAGES QUAIS E1.1 / E1.2 / E1.	3 13 LE PEREY 22330 LE MENE					
871TM-DH5NN18-D4 Metal Face Inductive Sensor 12568			U	1	62,25	62,25	TN
							•

"Suite à l'adoption de la Loi de Modernisation de Economie (LME) N°2008-776, les délais de paiement inter-entreprise ne peuvent dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. Cette loi est d'ordre public, le fournisseur et le client n'ont pas le pouvoir d'y déroger. En conséquence, conformément à la loi, nous vous informons que nous optons pour un délai de paiement maximun de 45 jours fin de mois. Cette mise en conformité ne saurait modifier les autres termes de nos accords".

TVA	Base		Taux		Montant TVA	
TN	62,25 €		20,00		12,45 €	
Date éché	ance	Mode rè	glement		Montant	
15/12/2	12/2022 Virer		ment 74,70 €		74,70 €	

Frais Adm. / Port Soumis	0,00 €
Montant HT	62,25 €
Montant TVA	12,45 €
Montant TTC	74,70 €

La vente des marchandises, ci-dessus facturées, est soumise à nos Conditions Générales de Vente disponibles sur www.etn.fr/cgv.pdf . La commande et la livraison des produits ci-dessus facturés vaut acceptation des CGV sans aucune réserve par le client, notamment les articles 5 (clause de réserve de propriété), 7 (limitation de la garantie à celle octroyée par le fabricant), 8 (limitation de notre responsabilité au montant HT des matériels vendus impliqués). Retard de paiement : pénalités calculées sur la base d'intérêt de la BCE, majorée de 10%. Aucun escompte accordé en cas de règlement anticipé. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 €(Décret n°2012-1115).